

Plan Local d'Urbanisme

5.4.2. Les Espaces Naturels Sensibles



COMMUNE DE GUÉRANDE

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil municipal en date du 13 Novembre 2017



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE GUERANDE

Service Instructeur : Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Urbain
Rapporteur : Marie-Annick DURAND



**DELIBERATION N°4 DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE TREIZE OCTOBRE, à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous
la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry DE LORGERIL
Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE
Frédéric DUNET - Sébastien PAUTREMAT - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE
Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Valérie DUVERT
Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE
Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU
Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ
Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

ETAIENT EXCUSES :

Jacques GUIHENEUF donne pouvoir à Bernard MACÉ
Chantal DEMY donne pouvoir à Stéphanie PHAN THANH
Anouk PAOLOZZI-DABO donne pouvoir à Valérie DUVERT
Laurent BOULO donne pouvoir à Marie-Annick DURAND
Fabienne GERMAIN donne pouvoir à Hélène CHALLIER

Monsieur Frédéric DUNET a été élu Secrétaire de Séance

O B J E T

**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
RÉVISION DE LA ZONE DE PRÉEMPTION
ESPACES NATURELS SENSIBLES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le territoire de
GUERANDE comporte deux périmètres de protection des espaces
mis en œuvre par le Département :

- le périmètre de la zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.), inscrit au P.L.U. de GUERANDE approuvé le

07/06/2006, ayant pour objectif la protection et la valorisation du patrimoine naturel présentant une valeur patrimoniale sur le plan écologique ou paysager ;

- le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbain (P.E.A.N.), créé le 17 décembre 2013, effectif depuis le 24 janvier 2014 ayant pour objectif de protéger durablement la vocation agricole des espaces dans une perspective agricole à long terme.

Le périmètre E.N.S. de GUERANDE, qui s'étend sur 2 584 hectares, se superpose aujourd'hui partiellement à celui du P.E.A.N. qui s'étend sur 955.40 hectares.

Les dispositions réglementaires applicables au droit de préemption confèrent un droit de préemption prioritaire aux E.N.S ayant pour conséquence, dans le périmètre E.N.S./P.E.A.N de ne pas permettre d'activer le droit de préemption P.E.A.N et son programme d'action instauré le 14 avril dernier, effectif depuis le 6 juin 2014.

Le Département de Loire-Atlantique, seul compétent pour créer et modifier les périmètres de zone de préemption « espaces naturels sensibles » a décidé de mettre en cohérence les deux procédures d'intervention par la suppression du périmètre E.N.S. superposé au périmètre P.E.A.N., sur une surface de 712 ha, conformément au plan annexé.

Ainsi, dans le cadre de la révision de la zone de préemption E.N.S., le Conseil Municipal est sollicité pour émettre un avis sur le nouveau périmètre proposé le 29 septembre 2014.

Vu l'avis émis par de la commission Aménagement du Territoire-Environnement-Agriculture réunie le 30 septembre 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- Approuver le nouveau périmètre de la zone de préemption E.N.S. proposé par le Département de Loire-Atlantique.

Ce dossier est mis à la disposition du public au secrétariat du service urbanisme.

VOTE : Unanimité

Pour copie conforme

Stéphanie PHAN THANH
LE MAIRE



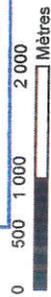
Zone de préemption ENS Guérande



Vu pour ÊTRE ANNEXE à la
Délibération du Conseil Municipal
EN DATE DU :

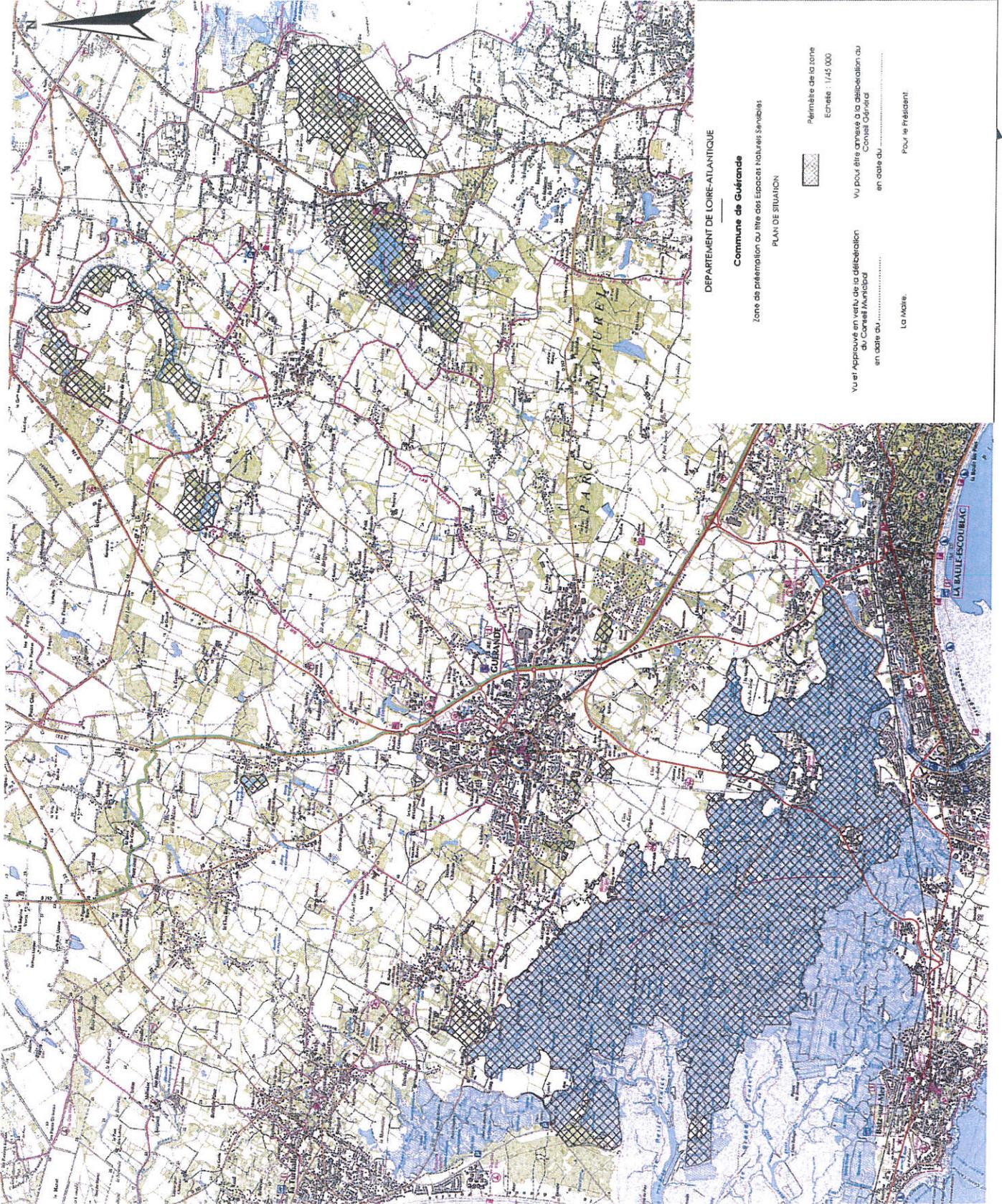
13 OCT. 2014

Pour Le Maire
L'adjoint délégué



Zone de préemption ENS

Cartographie © Septembre 2014
Réalisation : Services foncier
Fonds de carte : Scan 25
Sources des données : CG44



DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de Guérande

Zone de préemption ou titre des Espaces Naturels Sensibles

PLAN DE SITUATION



Périmètre de la zone
Echelle : 1/45 000

Vu et Approuvé en vertu de la délibération
du Conseil Municipal
en date du

La Maire

Pour le Président

Vu pour ÊTRE ANNEXE à la
Délibération du Conseil Municipal
EN DATE DU :

13 OCT. 2014

Pour Le Maire
L'adjoint délégué



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de Guerande

Cette délibération est mise à la disposition des administrés

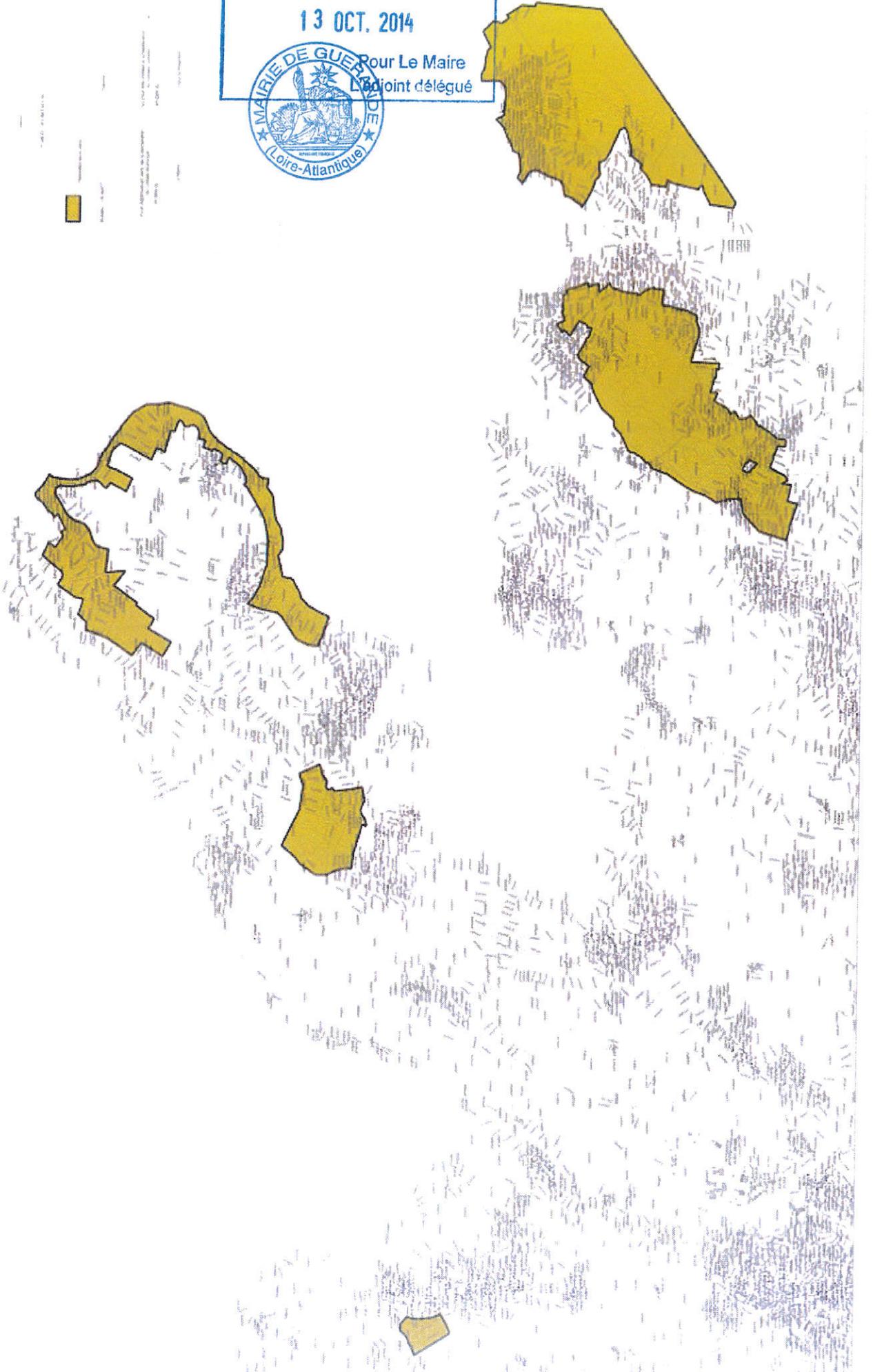
Le Maire



Le Maire

Le Maire

Le Maire



Vu pour ÊTRE ANNEXE à la
Délibération du Conseil Municipal
EN DATE DU :

13 OCT. 2014

Pour Le Maire
L'adjoint délégué

